

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 870-2012, 20 septembre 2012

CONCERNANT les adjoints parlementaires

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la première ministre :

QUE, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'Assemblée nationale (L.R.Q., c. A-23.1), les députés nommés ci dessous assistent, dans l'exercice de leurs fonctions, les ministres mentionnés en regard de leur nom :

Monsieur Léo Bureau-Blouin Député de Laval-des-Rapides	Première ministre, pour le volet jeunesse
Monsieur Denis Trottier Député de Roberval	Ministre des Ressources naturelles, pour le volet forêts
Monsieur Luc Ferland Député d'Ungava	Ministre des Ressources naturelles, pour le volet affaires nordiques
Monsieur Alain Therrien Député de Sanguinet	Ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, pour le volet commerce extérieur
Monsieur Sylvain Pagé Député de Labelle	Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour le volet loisir et sport
Monsieur Gilles Chapadeau Député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue	Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, pour le volet relations de travail
Madame Diane Gadoury-Hamelin Députée de Masson	Ministre responsable de la Condition féminine
Monsieur Scott McKay Député de Repentigny	Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, pour le volet faune et parcs

Madame Jeannine Richard
Députée des Îles-de-la-Madeleine

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, pour le volet pêcheries

Monsieur André Villeneuve
Député de Berthier

Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour le volet affaires municipales

Madame Suzanne Proulx
Députée de Sainte-Rose

Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, pour le volet intégration des immigrants

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

58285

Gouvernement du Québec

Décret 871-2012, 20 septembre 2012

CONCERNANT les responsabilités relatives à la Jeunesse

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la première ministre :

QUE soient confiées à la première ministre, conformément à l'article 9 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18) :

1° les fonctions relatives aux jeunes, notamment celles prévues aux paragraphes 1° et 2° de l'article 4.1 de la Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (L.R.Q., c. M-17.2);

2° la responsabilité du Secrétariat à la jeunesse;

QUE le présent décret remplace le décret n° 919-2011 du 14 septembre 2011.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

58286